

DISTRICT DE ST-HYACINTHE

Antoine Sicard vs Dame Fridoline Desmarais.

St Hélène — Les parties des lots 359, 358 et les lots 393 et 392 avec bâtisses.

Vente le 16 mai à 11h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Prosper asson vs Norbert Masson.

St Simon—La partie du lot 262 avec bâtisses.

Vente le 18 mai à 10h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE TERREBONNE

J. M. McDuff vs Joseph Palliser.

Lachute—Les lots 726, 884 et pt. 1334 avec bâtisses.

Vente le 16 mai, à 11h. a. m., à la porte de l'église catholique.

Wm Miller vs James Murphy.

St Canut—Les lots 54, 55 et 56 avec bâtisses

Vente le 17 mai, à 10h. a. m., à la porte de l'église catholique.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES

Ths Bellemare vs Narcisse Grenier et ux

St Etienne des Grès—Le lot 410 avec bâtisses.

Vente le 16 mai à 10h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Bresil.

Paiement en or d'une partie des droits de douane.

On écrit de Rio-de-Janeiro : Le Congrès brésilien vient de décider que 10 p. 100 des droits d'importation seront payés en or. C'est la mise en pratique de l'avis qui avait été formulé par la commission du budget et publié par le *Diario officiel* au mois de décembre dernier.

La mesure étant depuis longtemps prévue; le commerce n'a donc pas été pris au dépourvu. Mais considérant justement que le recouvrement en or de 10 p. 100 des droits de douane constitue en réalité une augmentation d'environ 30 p. 100 des droits d'entrée, une partie notable des commerçants de Rio a fait parvenir ses doléances au gouvernement.

Le commerce avait notamment demandé que les marchandises entrées dans les ports du Brésil jusqu'au 31 décembre ne fussent pas soumises à la nouvelle mesure. Cette demande n'a pas été accueillie favorablement par le ministre des Finances, et les seules

marchandises exonérées du droit de 10 p. 100 en or ont été celles dont la sortie de la douane aurait été commencée avant la date de la loi.

Une autre difficulté s'élevait pour l'application de la nouvelle mesure. Obliger le commerce à acquitter en monnaie d'or 10 p. 100, c'était lui créer, en l'état actuel des choses, de sérieux embarras et exposer le marché, par suite d'un nouvel agio de l'or, à de nouveaux dangers. L'Administration était donc disposée à admettre que le recouvrement en or aurait lieu, soit en papier brésilien au cours du jour, soit en chèques ou payables à vue et émis par certains établissements de crédit de Rio et par leurs succursales dans les Etats. La valeur des chèques dont il s'agit serait inscrite chaque jour en compte-courant du Trésor dans ces établissements et transmis, à la fin de chaque semaine, aux agents financiers du Brésil à Londres.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs.—Sommaire du No 17 (29 avril 1899). —1o Aux mines d'or du Klondyke (du Lac Bennett à Dawson), par Léon Boillot. —2o A travers le monde : Notes sur la Côte d'Ivoire (*suite*), par Léon Boillot. —3o Missions politiques et militaires : Nouvelles de la Mission de Béhagie, par de Béhagie. —4o Dans le monde du travail : "L'Er-mack" le navire brise-glace de l'amiral Makaroff. —Le Tunnel du Simplon. —7o Profils de voyageurs : Louis Mison. —6o Livres et Cartes. —7o Conseils aux voyageurs : L'exploration des cavernes (*suite*); L'éclairage; Moyens de correspondance; Téléphones. Bateaux pour les lacs ou rivières; Autres objets utiles; Recommandations générales, par E.-A. Martel.

Abonnements : France : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette & Cie, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

Si vous atteignez jamais cette position enviable que vos marchandises commandent une universelle demande à la suite de la publicité que vous aurez faite, et qu'il vous vienne à l'idée que vous êtes capable de maintenir cette demande sans publicité, chassez bien vite cette idée et continuez à envoyer de la copie et à payer les comptes de publicité. C'est encore ce qui vous reviendra le meilleur marché.